

## 1987 – 2017 : 30 ans de Constitution mal adaptée

Le Collectif du 4 Décembre 2013, suite à la non-tenue au Sénat ce lundi 13 mars 2013 de la séance au cours de laquelle le Premier Ministre désigné accompagné de son cabinet ministériel devait présenter sa politique générale, lance un appel à toutes les organisations citoyennes, à tous les citoyens haïtiens, afin qu'ils se désistent de leur torpeur et élèvent la voix pour dire non à ceux-là qui, utilisant les profondes faiblesses de la constitution en vigueur, ont pris le pays en otage pour des raisons partisans, claniques, personnelles, foncièrement égoïstes et tordues.

Nombre de ces politiciens dont la carte de visite semble être écrite à l'encre de l'immoralité et de l'indécence, profitent de la mauvaise adaptation de la Constitution ou de son inadéquation, pour mener la corruption à son plus haut niveau. A l'occasion de la mise en place d'un Premier Ministre, la population haïtienne subit systématiquement ce désolant spectacle de marchandage et de médiocrité qu'offrent "certains parlementaires qui se targuent d'être les élus du peuple". Les tractations occultes, la corruption, l'avidité de pouvoirs démesurés et l'égoïsme à outrance semblent les "maîtres mots" sur la table des "négociations engagées" pour le "bien-être" de la population. LE COLLECTIF DU 4 DECEMBRE s'élève contre ce style de processus qui ne vise qu'à la répartition de privilèges et de nombreux avantages à des individus au détriment du bien-être des millions de citoyens haïtiens. La présentation d'une politique générale est un exercice qui se répète dans nombre de pays à tendance démocratique. Et partout les parlementaires savent rester à leur place.

« Une CONSTITUTION NOUVELLE pour UNE HAITI NOUVELLE », tel est le message du Collectif du 4 Décembre 2013 en ce mois de la commémoration de la Constitution.

« An nou eviter piej amandeman yo. An nou fè yon konstitisyon tou nef ».

Nous devons tous, d'une seule et unique voix dire : Non à la Corruption, Non à la Médiocrité, Non à l'Ingérence malodorante de parlementaires ou d'affairistes dans les affaires de la Res Publica, Non à la Constitution mal adaptée et/ou amendée de 1987. Les parlementaires doivent se contenter d'assumer les tâches pour lesquelles ils ont prêté serment. Le COLLECTIF se permet de leur rappeler qu'ils n'ont qu'une double mission : Légiférer et contrôler l'Exécutif.

Rien d'autre, et certainement pas conditionner leur vote, ne devrait être leur modus operandi.

Le Collectif du 4 Décembre 2013 invite tous les fils et toutes les filles de la nation à œuvrer pour une Haïti prospère et sereine.



Jean Robert Argant  
Coordonnateur Général  
14 mars 2017